CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

2026-11-09
DÉCISION DU CONSEIL

Débat sur l'opportunité de l'élaboration d'un pacte de gouvernance 2026-2032

Le pacte de gouvernance, instauré par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, est un document cadre visant à définir les relations juridiques, financières et de fonctionnement des EPCI à fiscalité propre et leurs communes membres.

Il a vocation à permettre à ces dernières d'intervenir dans la définition, la construction et la réalisation de projets politiques.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, un débat doit obligatoirement avec lieu sur l'opportunité de son élaboration.

Ce débat doit notamment permettre de recueillir les observations et propositions des élus sur les modalités de gouvernance à privilégier.

Le cas échéant, un projet de pacte de gouvernance sera transmis aux communes membres afin qu'elles puissent formuler un avis sur celui-ci.

Le pacte de gouvernance 2020-2026, ci-annexé, servira de base à son élaboration, avec le maintien des axes stratégiques déclinés par ce dernier.

Il est demandé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance et, le cas échéant, sur le maintien des objectifs et valeurs prévus par le pacte de gouvernance 2020-2026.

Avis favorable du Bureau communautaire.